



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 2 -
SÉANCE N° 527 DU 25 MARS 2024

REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Nadège Davoust, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 17), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino (à partir de 18 h 24), Henri Renié et Stéphanie Hibon-Arthuis, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Caroline Garnier a donné pouvoir à Nadège Davoust, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Chantal Grandière, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et Lucile Perin a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Était excusée ou absente

Catherine Roy, conseillère municipale.

Stéphanie Hibon-Arthuis et Michel Neveu sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 mars 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 25 MARS 2024

REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Antoine Caplan

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L2311-5 et L2311-11,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

Considérant qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

	Résultat antérieur	Résultat exercice 2023	Résultat global 2023
Budget principal	10 218 272,86	5 082 661,59	15 300 934,45
Budget parkings	1 149,04	570,22	1 719,26

Article 2

Le résultat prévisionnel global de l'exercice 2023 est affecté comme suit :

	1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" (section d'investissement)	002 "Résultat de fonctionnement reporté" (section de fonctionnement)
Budget principal	8 870 803,88	6 430 130,57
Budget parkings	0,00	1 719,26

Article 3

Le résultat d'investissement reporté provisoire s'élève à - 3 622 121,89 € auquel il faut rajouter le montant déficitaire de 131 073,19 € correspondant à l'apurement sur 10 ans du compte 1069 prévu par délibération n° S517 - RHTF - 7 du 12 décembre 2022, ce qui fait un résultat d'investissement déficitaire de 3 753 195,08 € pour le budget principal et à 498 511,80 € sur le budget parkings.

Article 4

Les crédits budgétaires relatifs à ces opérations seront ouverts dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2024.

Article 5

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, trois conseillers municipaux s'étant abstenus (James Charbonnier, Vincent D'Agostino et Lucile Périn) et sept conseillers municipaux ayant voté contre (Chantal Grandière, Samia Soultani, Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Stéphanie Hibon-Arthuis, Henri Renié et Pierrick Guesné).

Le Maire

Signé : Florian Bercault